



MAIRIE DE CABRIES
Hôtel de Ville
Place Ange Estève
13 480 CABRIES
Tel : 04.42.28.14.00
Fax : 04.42.28.14.20

ARRÊTÉ DU MAIRE

Arrêté n°2026/046/E

Objet : Délégation de signature à Madame Sandrine FERRANDEZ

Le maire de la commune de Cabriès

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19 ;

Considérant que Madame Sandrine FERRANDEZ, Conductrice de travaux, remplit les conditions requises pour bénéficier d'une délégation de signature au regard de ses fonctions;

Considérant la nécessité de garantir la bonne marche, l'efficacité et la continuité des services de la sécurité publique et de la police municipale ;

ARRÊTE
en exécution des pouvoirs délégués susvisés,

ARTICLE 1 : Il est donné à Madame Sandrine FERRANDEZ, Conductrice de travaux, délégation de signature, sous ma surveillance et ma responsabilité, dans les domaines suivants :

Gestion administrative, correspondance et urbanisme

- Courriers et actes administratifs de gestion courante ne portant pas décision relatifs à son service ;
- Notification des conventions, contrats et arrêtés ;
- Rédaction des comptes rendus de réunion de travaux ;
- Réponses aux Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;
- Réponses aux consultations dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte de son service ;
- Délivrance des attestations de sortie d'actif pour les matériels affectés à son service et mis au rebut.

Gestion des agents placés sous son autorité

- Ordres de mission concernant le personnel de son service ;
- Autorisations d'absences et de congés accordés aux fonctionnaires et agents non titulaires de son service ;
- Notes de service internes relatives à son service.

Marchés publics, travaux et exécution budgétaire

- Demandes de devis ;
- Rapports d'analyse des offres et courriers d'information aux candidats ou aux titulaires de marchés ;
- Réception des travaux pour les marchés relevant de son service et signature des ordres de service à caractère non financier ;
- Attestations relatives à l'exécution de travaux en régie (états récapitulatifs) ;
- Autorisation d'engagement de dépense dans la limite du budget de son service ;

Accusé de réception en préfecture
046-2130019-20260213-ARR26-146-E-A1
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

- Attestation de livraison, validation des factures et visa du « service fait » pour l'ensemble des commandes et dossiers relevant de son service.

ARTICLE 2 : Cette délégation prendra effet à compter la signature du présent arrêté. Cette délégation relevant du pouvoir discrétionnaire du maire, celle-ci peut la retirer à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver sa décision et sans que ceci soit considéré comme une sanction disciplinaire.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et publié ; ampliation en sera transmise au Sous-Préfet d'Aix-en-Provence, représentant de l'État.

ARTICLE 5 : Le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Notifiée à Mme FERRANDEZ,
Le :
A Cabriès
Signature :

Fait à Cabriès, le 23 mars 2026


Le Maire
Amapola VENTRON